L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 26 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDEMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacienne, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 18 mars—1an

DEMANDES.

On demande un commis connaissant la vente de nouveautés en détail. S'adresser immédiatement rue Ste Anne et Chartres, Jackson Store. On demande de bonnes références. 23 août—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jardinier écrivain ou potager recommandable sous tous les rapport, désire s'employer en ville ou à la campagne. Il travaille aussi dans les fleurs. S'adresser Emile Manoffak. 174 rue des Urselines. 18 août—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,520.—Division D.—A tous ceux qui pourront être intéressés dans la succession de cette succession et à toutes autres personnes de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à l'héritage et à réclamer, les dix intéressés d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par William Brunch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à cet compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 août—26 30—4 sept.

Succession de Mme Anna Mary Dreher, veuve de feu Georg Adolph Troe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,972.—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par Georg Adolph Troe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 août—18 21 23

Succession de Jacques M. Johnston

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,124.—Division 1.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Cl. Julius Kroh, veuve de Frederick Lust, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à cet compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 août—22 27 30

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,485.—Division F.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Max. Kenilson et J. Trouillé, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à cet compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 août—22 27 30

E. Marquez & Co. et ats vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,849.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par A. Bonnecaze et Paul Bolloc, Co. exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 août—22 27 30

Succession de Christoph Rinkerer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans. No 34,035.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par William Brunch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 août—20 25 29

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,972.—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par George Oakes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 août—18 21 23

Succession de Joshua M. Johnston

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,124.—Division 1.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Max. Kenilson et J. Trouillé, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Aug. Hermann vs. Chas. J. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans. No 19,647.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Premier Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, No 152 rue Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une autre grue (corporator).

Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans.
18 août—18 23 29

Pour paraître prochainement, par
GEO. GAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre. Bl. 2.

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment.

SOMMAIRE DU RECUEIL.—I. Ce que nous attendons de la loterie.—II. Les légendes de la loterie.—III. Ce que nos gouverneurs en disent.—IV. L'amour de l'argent.—V. Calcul du peuple.—VI. Le gouvernement au casino.—VII. Le Panama.—VIII. Le Triomphe de la Loterie.—IX. Grande marche de la Loterie, sur l'air de la Marseillaise.

Le tout formant une brochure de propagande en faveur de la Loterie de la Louisiane.

23 août 1 sur—Dim Mar

Etat de Situation Démocratique

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la clôture des affaires, le 31 Décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,609 90
Dus des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Dus à prises de la Nlle Orléans et autres lieux	$345,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	356,690 10
Machine et ustensiles		3,000 00
Chargés à vue sur N. York	$211,430 81	
Dus par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques sur la Compagnie & E changes	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,456 44

PASSIF.

Capital actions payé	$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00
Profits non divisés	97,164 87
Dividendes payable le 1er Janv.	20,000 00
Dividendes non réclamés	4,181 51
Reservé pour deux années de taxes non payées	27,000 00
Billets émis	$1,120,980 00
Dus aux banques et banquiers étrangers	405,135 20—1,526,130 26
Circulation	45,000 00
	$2,294,456 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON Caissier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 AOUT—CLASSE No 300
Tirage de 4 heures P. M.

11	14	33	2	47	50	38	54	59	10	24	37	73	—

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 25 août 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. Y. FINCKARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages périodiques pour l'année vus au haut seront donnés dans toutes les numéros

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'esprit public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages d'années en années, auront lieu aux dates fixes, mois de l'année, et ont lieu sous les auspices du public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Rencontré depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages ici, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la ferme assurance de nos meilleures.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$100,000, est	$100,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	200,	40,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000
2,134 Lots de remboursé à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS.

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les DEMI-BILLETS ACHETÉS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à

PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les billets dans tous lesquels ne que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat.

Les autorités postales nous donnent constamment à livrer toutes lettres CHIMINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage ou nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie ou opération jusqu'au 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine déterminera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1893, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se procurer un instrument pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de les gagner.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

VS.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire ci-précédemment à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Dix certains carrés de terre situés et situés dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent-quatre-vingt-neuf (589), Six cent-soixante-sept (667), Sept cent vingt (720), Huit cent-huit (808), Neuf cent-vingt-quatre (924), Mille trente-neuf (1039), Mille cent-soixante-quatre (1164), Mille cent-quarante-deux (1242), Mille quatre-vingt-neuf (1089), Mille quatre-vingt-un (1081), Mille quatre-vingt-treize (1193), Mille deux cent-quarante-trois (1243), Mille cent-soixante-quinze (995), Mille quatre-vingt-neuf (1089